



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PORT DU CASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE

POUR LES TROTINETTES
ÉLECTRIQUES DANS L'INDRE



PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DU 29 MAI 2026



QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS :



Le conducteur
doit être âgé
d'au moins 14 ans



Une seule
personne par
trottinette



La vitesse maximale
autorisée est de
25 km/h



Casque attaché
et conforme

LA SÉCURITÉ DE TOUS EST L'AFFAIRE DE CHACUN.
ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES POUR DES DÉPLACEMENTS PLUS SÛRS.

